

DECISION n° 2023 - 50

Portant sur le circuit touristique
« Histoire dans la rue » n° 4
Société TRADUTOURS

Le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-30 en date du 28 Mai 2020, portant installation du Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-45 du 21 avril 2021, par laquelle le Maire a reçu délégation de compétences du Conseil Municipal,

Considérant le succès des précédents circuits touristique « Histoire dans la rue » mis en place sur la Commune,

Considérant le projet communal de création d'un 4^{ème} circuit touristique « Histoire dans la rue »,

Considérant la proposition financière de la société TRADUTOURS n° 07.TD5932 du 19/07/2023,

Après analyse du devis,

DECIDE :

Article 1 : De passer commande pour un panneau et des dépliants, pour un montant de 1 146,44 € HT, soit 1 375,73 € TTC, auprès de la société TRADUTOURS, domiciliée 15 rue de Sergent Leclerc à TOURS (37000).

Article 2 : De signer la proposition financière correspondante et toute pièce relative à cette opération.

Article 3 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet d'Indre et Loire,
- Monsieur le Directeur de la société TRADUTOURS,

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa prochaine séance de la présente décision.

Fait à Rochecorbon, le 27 juillet 2023

Le Maire

Emmanuel. DUMENIL

